



**CONSEIL COMMUNAL
DE
BASSINS**

Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 25 juin 2019

L'assemblée est convoquée le 25 juin 2019 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Assermentation de trois nouveaux Conseillers communaux ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 ;
3. Communications du bureau et de la Municipalité ;
4. Préavis n°06/2019 - Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018 ;
5. Préavis n°07/2019 - Comptes communaux concernant l'exercice 2018 ;
6. Préavis n°08/2019 — Règlement du personnel ;
7. Interpellation pollution lumineuse ;
8. Nomination du bureau ;
9. Nomination de la commission de gestion ;
10. Nomination de la commission des finances ;
11. Nomination d'un membre de la commission sécurité routière ;
12. Propositions individuelles ;
13. Divers

L'ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité moins une voix.

Assermentation de trois nouveaux Conseillers communaux

S'ensuit la prestation de serment de Nathalie André, Bernard Treboux et Maurizio Tognolini qui se plient au rituel et prêtent serment. Ils pourront prendre part aux débats de cette assemblée.

L'appel fait constater la présence de 36 conseillers, 4 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est à 19.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019

Onno Schnebelie :

Souhait qu'il soit mentionné sur la forme, ayant demandé d'annuler le point huit et de reporter le préavis n°04/19 suite aux informations erronées et/ou inconsistantes dans les annexes qui ne permettrait pas selon son avis, aux conseillers communaux de se prononcer en toute connaissance de cause.

Demande pourquoi le rapport de la commission ad hoc concernant le préavis n°04/19 n'a pas été transmis aux conseillers communaux ?

Le Président lui répond que ce rapport a été transmis après le délai légal, signé d'un seul membre de la commission, avec une seule signature, ce document n'est pas valable. Lors de la séance du Conseil, il était signé par tous les membres et a été lu dans l'intégralité.



Nathalie Badertscher

- Demande qu'il soit mentionné dans le procès-verbal que la commission Forêt-Alpages a rédigé un rapport concernant le préavis n°02/19, elle a lu la conclusion

Communications du bureau et de la municipalité

Le président annonce les démissions de Pierre Walther et de Philippe Haeni du conseil communal, ainsi que la démission de Corinne Ruchat à la commission de la sécurité routière.

Pour la municipalité, Didier Lohri prie l'assemblée d'excuser l'absence de Lorenzo Merlanti retenu pour des raisons professionnelles.

Vous trouverez l'intégralité des communications de la municipalité dans les annexes de ce procès-verbal.

Préavis n° 06/2019 - Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018 ;

Didier Lohri demande le huis-clos conformément à l'article 52 du règlement du conseil. Le huis-clos est refusé par 18 conseillers contre 2 approbations.

Le syndic conteste les termes du rapport de la commission de gestion, lues par Fabienne Gregersen, demandant notamment que soit supprimée la phrase de remerciements aux municipaux démissionnaires à la fin de ce rapport. Une suspension d'audience est demandée et obtenue par le président de la commission, Denis Currat. La commission propose alors de modifier son rapport.

Cet amendement au rapport de la commission, commenté dans le document annexé, est approuvée par 12 oui contre 8 non.

Le préavis tel que présenté par la municipalité est ensuite soumis au vote et récolte 21 voix d'approbations sans oppositions.

Préavis n° 07/2019 - Comptes communaux concernant l'exercice 2018 ;

Pour donner suite au rapport de la commission dont les conclusions sont lues par Fabienne Gregersen, Didier Lohri répond aux questions posées dans l'annexe N° 1 du rapport par la projection d'un document annoté que vous trouverez en annexe de ce rapport. Il répond point par point aux remarques de la commission.

Le préavis N° 07/2019 est ensuite soumis au vote et est approuvé par 27 oui, le reste étant des abstentions.

Préavis n° 08/2019 — Règlement du personnel ;

Didier Lohri précise que des coquilles, ou fautes de frappe, se sont glissées dans le règlement et ont été corrigées dans la version définitive, que vous trouverez en annexe.

Anne Treboux, rapporteuse de la commission ad hoc, recommande au nom de celle-ci d'approuver le nouveau règlement communal.

Le Président souhaite que la version définitive soit amendée
L'amendement est accepté par 33 oui
35 oui valident l'adoption de ce nouveau règlement communal.



Interpellation pollution lumineuse ;

L'interpellation de Frédérique Zesiger-Schaerer, très bien documentée, est soutenue par 28 voix et transmise à la municipalité pour étude.

Nomination du bureau ;

Sont élus pour un nouveau mandat d'un an par acclamations:

A la présidence : François Martignier

1^{er} vice-président : Nicolas Sudan

2^{ème} vice-président : Poste vacant dans l'attente de la prochaine assemblée

Scrutateurs : Jean-Claude Allinger et Frédérique Zesiger-Schaerer

Suppléants : Rémy Damond et Nathalie Badertscher

Nomination de la commission de gestion ;

Sont élus par acclamations :

Currat Denis

Badel Anne-Marie

Gregersen Fabienne

Hayoz Guillaume

Sagalaeva Elena

Seitz-Schulze-Rouat Markus

Schorr Jorg

Nomination de la commission des finances ;

Sont élus par vote au bulletin secret les personnes suivantes :

Elben Sylvie (34)

Elmer Herlinda (33)

Guignard Pidoux Nathalie (33)

Sudan Nicolas (33)

Ruffieux Michel (29)

Genevay Bolay Anne (27)

Treboux Anne (27)

A obtenu des voix : Bernard Treboux (17)

Nomination d'un membre de la commission sécurité routière ;

En remplacement de Corinne Ruchat, démissionnaire, Jean-Claude Allinger est élu par acclamation.

Propositions individuelles ;



Commune de Bassins
Fédération des sites culnisiens adhésion 2004



Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

Divers :

Néant.

La séance est close à 22h 15.

François Martignier

Président du Conseil Communal



Karim Donnet

Secrétaire du Conseil communal